

# COMMUNE D'EYZAHUT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 2020-01 du 14 janvier 2020, la maire de Eyzahut a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **en vue du classement de la voirie communale** .

A cet effet, M. Pascal SUZZONI a été désigné commissaire-enquêteur.

Cette enquête se déroulera du 3 février 2020 à partir de 9 h au 18 février 2020 inclus jusqu'à 17h à la mairie d'Eyzahut, 2 place de la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Eyzahut, salle communale les lundi 3 février de 9h à 12h – jeudi 13 février de 9h à 12h - Mardi 18 février de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie (mardi et jeudi de 8h30 à 12h30) ou les adresser, par écrit, en mairie, au commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête précité, le registre sera clos et signé du commissaire enquêteur.

Dans les 15 jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur, déposera en mairie le dossier ainsi que le rapport qu'il aura établi et dans lequel, figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public à la mairie, 2 place de la mairie, 26160 EYZAHUT, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La maire, Fabienne SIMIAN